



Mairie de FROENINGEN  
18, rue Principale  
68720 FROENINGEN

03.89.25.40.18

Mail : [mairie@froeningen.fr](mailto:mairie@froeningen.fr)

## ATTESTATION

Je soussigné, Georges HEIM, maire de la commune de Froeningen, certifie que les parcelles suivantes, dont la commune est propriétaire, sont mises à disposition du Syndicat mixte de l'Ill, domicilié au 18 rue Edouard Benes 68000 Colmar, dans le but d'y construire un ouvrage de rétention des eaux pluviales, ainsi que les mesures compensatoires concernées.

Parcelles :

Commune	Section cadastrale	N° de parcelle	Propriétaire	Ouvrage concerné
Froeningen	06	571	Commune de Froeningen	Corps de la digue
Froeningen	06	573	Commune de Froeningen	Corps de la digue
Froeningen	06	576	Commune de Froeningen	Corps de la digue
Froeningen	06	579	Commune de Froeningen	Corps de la digue
Froeningen	06	580	Commune de Froeningen	Corps de la digue
Froeningen	06	577	Commune de Froeningen	Site de compensation n°1
Froeningen	06	427	Commune de Froeningen	Site de compensation n°2
Froeningen	06	426	Commune de Froeningen	Site de compensation n°2



Le Maire

Georges HEIM